

### Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté le règlement suivant :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Règlement VL-2026-845 modifiant le Règlement VL-2025-839 relatif à l'urbanisme, afin de corriger, ajuster et préciser certaines dispositions	20 avril 2026 29 mai 2026

2. Une copie de ce règlement peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en faisant une demande à l'adresse courriel [greffe.vl@longueuil.quebec](mailto:greffe.vl@longueuil.quebec). Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 9 juin 2026.

Carole Leroux  
Assistante-greffière